



le travail

du permanent

Vol. 3 NO 11

INFORMATION

7 AVRIL 1967

Le CEC recommande la création de comités mixtes d'entreprises

Le Conseil Economique du Canada a organisé au cours de la semaine du 20 mars un colloque sur les relations patronales-ouvrières qui s'est tenu à Ottawa. Le Conseil a alors fait d'importantes recommandations au sujet des changements techniques et de leurs effets sur les travailleurs.

John Deutsch, président du CEC et Tom Kent, sous-ministre fédéral de la main-d'oeuvre, ont traité à ce colloque, le premier de la négociation collective

par rapport à ces changements techniques, et le second du rôle du gouvernement.

Selon M. Deutsch, la négociation collective subit présentement l'effet de changements profonds qui requièrent un changement d'attitude tant du côté patronal que du côté syndical. Les travailleurs d'aujourd'hui sont mieux éduqués que leurs prédécesseurs; un quart de la force ouvrière est âgée de moins de 25 ans. Cette génération a de profondes aspirations à l'**information** et à la **consultation**: elle ne tolérera pas les attitudes autoritaires traditionnelles. Les syndicats, pour leur part, devront renoncer à certaines structures et procédures rigides (en matière d'ancienneté par exemple) s'ils ne veulent pas se condamner à la stagnation et à l'inefficacité.

DES CONSEILS D'ENTREPRISES

Après avoir posé ces prémisses, M. Deutsch a fait certaines propositions qui consistent en différentes étapes que les deux parties (patronat et syndicat) devraient franchir pour faire face aux changements techniques: comme le président de la CSN l'avait fait dans son rapport moral au congrès, le CEC propose la formation de comités mixtes d'entreprises siégeant en permanence où les problèmes du changement pourraient être discutés et où on pourrait rechercher des formules souples d'adaptation aux changements. En parlant des communications entre la partie patronale et la partie syndicale, le CEC a ensuite élargi cette formule en suggérant notamment la création de comités mixtes où les représentants des employés seraient informés jusque des activités financières de l'entreprise; le CEC soulignait aussi la nécessité de former des délégués ouvriers à ces comités, en partie aux frais des patrons. Cette deuxième suggestion rejoint très bien le rapport moral du président de la CSN.

Le CEC recommande aussi que les entreprises donnent un préavis d'au

moins trois mois avant l'introduction de changements techniques afin d'éliminer le facteur surprise et pour permettre l'adaptation des travailleurs; que, lorsque les changements amènent des réductions de main-d'oeuvre, il y ait recours au processus normal de réduction qui se fait par les départs, la retraite et les décès; qu'il y ait assouplissement des clauses d'ancienneté pour permettre aux employés de se déplacer d'une usine à l'autre; qu'il y ait transférabilité accrue des régimes privés de retraites; qu'il y ait aide financière aux ouvriers déplacés (indemnité de mises-à-pied et de déménagement, des prestations supplémentaires de chômage).

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT

Selon Tom Kent, le rôle du gouvernement dans tout cela consiste essentiellement à offrir des services, laissant les individus, les syndicats et les entreprises libres de s'en servir comme bon leur semble. Les changements rapides suppriment certaines occupations; il faut remplacer la sécurité d'un emploi par la sécurité de l'emploi en général.

A cet égard, le gouvernement a la responsabilité générale de stimuler l'économie et aussi d'indiquer clairement la volonté collective d'assurer un emploi à tous.

Jean Marchand, le ministre de la Main-d'Oeuvre, a pour sa part fait savoir que si les entreprises ne donnent pas volontairement un préavis d'au moins trois mois avant l'introduction de changements, la législation rendrait cette information obligatoire. Ce préavis, a-t-il dit, doit être assez précis, indiquant quels employés seront touchés par le changement et de quelle façon.

M. Marchand croit qu'il serait difficile de demander aux syndicats d'approuver et d'encourager certains chan-

Dont le but serait...

Le CEC considère que les Conseils d'entreprises devraient fonctionner de la façon suivante: la direction devrait communiquer deux sortes de renseignements à ces comités: les premiers d'ordre général, touchant les objectifs et les difficultés de l'entreprise, ses projets d'avenir et ses changements administratifs; les seconds, plus précis, touchant l'état financier et la situation économique de l'entreprise, l'évolution des marchés, les coûts de production, les facteurs influant sur la productivité de l'entreprise, les politiques de la direction, et le reste.

En retour, les représentants des travailleurs feraient connaître à la direction les problèmes des employés, ainsi que leurs réactions à l'égard des politiques de la société et leurs recommandations quant aux moyens de résoudre les problèmes en cause. Ils auraient en outre la responsabilité de transmettre aux travailleurs les renseignements obtenus au sujet des plans et politiques de la direction ainsi que de la situation économique et financière de l'entreprise.

(la suite en page 2)

28 MILLIONS D'EMPLOIS DISPARAÎTRONT

Selon un ingénieur de Montréal, M. François Lalande, de Lalande, Tétrault et Associés, "pour une période de dix ans environ, 14 millions de travailleurs accèderont au marché du travail au Canada et aux États-Unis. Au cours de la même période, cependant, l'automatisation supprimera 28 millions d'emplois. D'une façon ou d'une autre, simplement pour ne pas perdre de terrain, il faut que notre économie parvienne à créer de nouveaux emplois pour 42 millions de personnes."

M. Lalande a fait cette déclaration devant l'Association des hommes d'affaires de la rive sud, le 2 mars dernier. Il a déclaré aussi que "bonne ou mauvaise, l'évolution technique balaye le pays comme une vague". Seule à l'origine, a-t-il ajouté, cette évolution a acquis aujourd'hui une importance telle qu'elle influence la vie de tous ou presque. A la manière des hommes de sciences, il a parlé de "la révolution de l'automatisation" dont "personne ne sait encore de façon certaine où elle nous conduira".

LE MEDECIN-AUTOMATE

On ne sait peut-être pas où tout cela nous conduira, mais déjà on en a quelques indices. Voici ce qu'on pouvait lire dans "Northern Neighbors", une revue canadienne qui donne des nouvelles de l'URSS, dans son numéro de mars:

Il existe en URSS un laboratoire de cybernétique, l'Institut Chirurgical Vishnevsky, où des médecins sont à expérimenter un médecin-automate. Cette machine vous examine (par des tests électroniques et biochimiques) et établit un diag-

nostic basé sur des faits et non sur des opinions. Cette machine connaît des milliers de symptômes et connaît les décisions correctes et erronées que des médecins ont pu donner, lorsqu'ils ont traité des milliers de patients. Si la machine n'est pas certaine de son diagnostic, elle suggère des tests supplémentaires.

A ce laboratoire, un robot spécialiste des maladies du coeur a étudié 200 patients,

hommes et femmes, pendant 18 mois. Il a corrigé les meilleurs spécialistes du coeur 8 fois! Les expériences de ce laboratoire sont tellement avancées qu'aucun médecin ne risque son diagnostic sans consulter d'abord la machine. Et on est à compiler toutes les connaissances que possède la machine, le contenu de son cerveau autrement dit, pour faire d'autres machines semblable qui seront fournies, à très bon prix, à tous les hôpitaux...

La grève des 80 employés de Canadian Gypsum à Joliette est terminée depuis le 21 mars dernier. Les employés ont obtenu ce qu'ils voulaient: le respect de leur convention par le nouvel employeur et une augmentation de salaire qui les rapproche des taux de Montréal. Nous aurons plus de détails dans un prochain numéro.

Comités d'entreprises (suite de la page 1)

gements techniques une fois qu'ils en seront informés. Le juge Freedman, en effet, recommande qu'à toutes fins pratiques les changements fassent l'objet d'une entente formelle, à défaut de quoi le litige serait soumis à un arbitre qui pourrait retarder l'introduction des changements jusqu'au moment de l'expiration d'un contrat collectif en vigueur.

Le ministre craint que cette façon de procéder ne place les syndicats dans une position fautive. Il propose, plutôt que de retarder les changements jusqu'au moment des négociations collectives, une procédure en vertu de laquelle un arbitre pourrait décider que le changement est assez important pour rendre invalide le contrat collectif en vigueur, ouvrant ainsi immédiatement les négociations pour son renouvellement.

LA REACTION PATRONALE

La réaction d'une faction de la partie patronale n'a pas tardé à se faire connaître. Le surlendemain de la déclaration de Jean Marchand, M. Henri Joly, président de l'Association des Manufacturiers Canadiens, s'est élevé, dans une conférence qu'il donnait à London, en Ontario, contre les mesures préconisées par le ministre.

S'en prenant au rapport du juge Freedman, qui a recommandé que toute innovation d'ordre technologique pouvant toucher les conditions de travail des employés soit assujettie à la négociation avec les syndicats concernés, M. Joly a dénoncé cette proposition en

invoquant qu'elle entraverait la liberté de gestion des entreprises et qu'elle handicaperait la position concurrentielle de l'industrie canadienne.

"Semblable législation, a-t-il dit, plairait certes aux syndicats, mais il est clair qu'elle constituerait un anathème pour le patronat. Autrement dit, ceux qui ne sont nullement responsables de l'exploitation quotidienne d'une entreprise, soit les syndiqués, auraient alors droit de veto sur les décisions fondamentales que prennent ceux qui assument cette responsabilité, soit les patrons".

M. Joly a plaidé que le patronat assume de nos jours ses responsabilités sociales et que, sur le plan des répercussions humaines du progrès technologique, les entreprises industrielles "se sont sérieusement soucies d'être à l'avant-garde et de ne pas agir à la légère".

"Le Travail du Permanent" — Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Paule Beaugrand-Champagne. Composé par l'atelier Typofilm Inc. à Montréal, et imprimé par "les Ateliers de la CSN", 1001, rue St-Denis, Montréal, 842-3181.

Dans le domaine de l'éducation des adultes au Québec

● TRAVAILLEURS A L'ECOLE

Le ministère de l'Éducation a fait savoir récemment que le nombre des travailleurs, fréquentant les cours de formation professionnelle, a augmenté de 66 pour cent. Au terme de la présente année académique, quelque 35,000 travailleurs auront suivi ces cours à plein temps. L'an dernier, ce nombre avait été de 21,000.

● LES COURS DU B.A.

La Faculté des Arts de l'Université de Montréal a mené l'an dernier une enquête auprès des 5169 adultes qui suivent les cours menant au Baccalauréat ès Arts, soit à l'université, soit dans des collèges affiliés, soit au Gesù (Collège Ste-Marie).

Au Baccalauréat pour adultes, 71.9% des étudiants inscrits ont moins de 30 ans. On y trouve 64% de femmes alors qu'au B.A. classique, dans l'ensemble du Québec, 70% des étudiants sont des hommes. L'une des raisons de ceci serait, d'après le rapport des enquêteurs, que les structures de l'enseignement secondaire classique ne favorisent pas la promotion des jeunes filles et celles-ci se "rattrapent" en s'inscrivant au B.A. pour adultes.

L'enquête révèle aussi que les enseignants forment 57% du total des étudiants, dans une proportion de 64.5% chez les femmes et 43.5% chez les hommes. Parmi les étudiants touchés par l'enquête, 25.2% sont diplômés du secondaire et 53.4% détiennent un diplôme en pédagogie: 56.6% d'entre eux avaient complété 12 à 14 années d'études et 16.6% en avaient complété 15 et plus. Sans pouvoir préciser davantage, on peut aussi déduire des réponses données qu'il s'écoule moins de 10 ans entre la fin des études antérieures et l'inscription au B.A. pour adultes.

Les raisons principales qui incitent les adultes à s'inscrire à ces cours sont la culture (28.2% du total) et le désir de poursuivre des études supérieures (18.7%).

Les autres raisons sont: en vue d'une promotion, en vue d'un diplôme, pour accroître l'efficacité (10% environ chacune), ou changement d'emploi, exigences de l'emploi, perfectionnement et autres buts (3% environ chacune). L'enquête constate en conclusion que le baccalauréat pour adultes remplit deux fonctions: d'abord il permet d'accéder aux études supérieures (le B.A. est encore un prérequis dans un bon nombre de facultés universitaires) et ensuite il permet d'acquérir une formation générale plus poussée, une culture générale plus grande.

● POUR LES FEMMES

Le Service de l'Éducation des adultes tentera d'ici quelques mois une expérience-pilote qui, si elle est fructueuse, posera les jalons d'un vaste programme d'éducation pour la main-d'oeuvre féminine dans la région de Montréal.

Il s'agit de cours de recyclage dans le secteur commercial à l'intention des femmes qui désirent revenir sur le marché du travail. Les cours commenceront avec la prochaine année scolaire 1967-1968 et le recrutement se fera par les centres de main-d'oeuvre dès avril.

Ces cours sont des cours de ré-entraînement qui seront donnés à plein temps ou à temps partiel et permettront, selon les besoins des élèves inscrites, de rafraîchir des connaissances et des techniques déjà apprises et d'assimiler des connaissances nouvelles tout en maîtrisant des techniques récentes. Le projet s'adresse à toute femme, célibataire, mariée ou veuve, qui a déjà reçu une formation professionnelle mais qui a dû interrompre un travail régulier pendant quelques années. Cette formation antécédente devra avoir affecté l'une des fonctions de travail suivantes: sténo ou commis-dactylo. Il n'y a aucune limite d'âge pour l'entrée à ces cours qui sont gratuits grâce à l'entente fédérale-provinciale.

Il s'agira d'un cours accéléré; il faudra 180 heures pour compléter l'option "sténo bilingue" et 140 heures pour l'option "commis-dactylo". Il sera couronné d'un diplôme de formation professionnelle qui fera la preuve que l'élève a poursuivi une 11^e année d'études.

● D'AUTRES COURS SUIVRONT

A la suite de cette expérience, un sous-comité féminin fera l'évaluation des résultats et étudiera les moyens de mettre d'autres cours sur pied. Ce sous-comité songe en effet à un vaste programme de recyclage intensif pour les femmes qui désirent retourner au travail, quel que soit le métier qu'elles désirent exercer, en tenant compte, des demandes du marché du travail.

Ce projet prévoit aussi des accommodements pour ces femmes qui, à cause de leur famille ou de budgets restreints, auront à faire face à des frais pour se réintégrer au marché du travail, comme par exemple l'achat de livres, le prix des transports, des gardiennes, etc.

Ce sous-comité féminin a aussi recommandé à la CECM d'étudier la possibilité d'offrir des cours de formation accélérée pour les mères de famille qui veulent devenir jardinières d'enfants, et des cours de formation générale et technique au moyen de la télévision pour les mères de famille au foyer désirent préparer de longue main leur retour sur le marché du travail.

Toutes ces recommandations, dont l'expérience-pilote en cours commerciaux est une première réalisation, font suite à des sondages effectués auprès des femmes au foyer en tenant compte de leurs aspirations de travail, une fois leur famille élevée. Il est étonnant de constater que cette aspiration se révèle à peu près dans tous les milieux mais qu'elle s'accompagne presque toujours d'un désir de retour aux études avant de retourner au travail.

Les unions américaines font des profits avec leurs locaux canadiens

Quand les unions internationales veulent se défendre des accusations que certains leur portent comme celle de considérer leurs locaux du Canada comme des colonies, elles répondent volontiers qu'elles dépensent au Canada plus d'argent qu'elles n'en retirent.

Le gouvernement fédéral a voté, il y a quelques années, une loi demandant un rapport des revenus et dépenses des Corporations et des Syndicats Ouvriers au Canada. Le premier rapport a été publié en 1962. Les chiffres qu'on y trouve, ainsi que dans les rapports des années suivantes, contredisent ce que prétendent les unions internationales. "Canadian Labour", une revue qui préconise le syndicalisme purement canadien, a fait dernièrement des calculs intéressants:

UNIONS INTERNATIONALES — 1962 — (Rapport des déclarations des Corporations et des Syndicats Ouvriers, tableau 15, page 130)

Revenus au Canada:

redevances et cotisations nettes..... \$22,123,000.00

Dépenses au Canada:

salaires..... \$ 7,677,000.00
indemnités de grèves..... \$ 2,575,000.00
prestations de pension et de bien-être.... \$ 2,360,000.00

TOTAL DES DEPENSES \$12,612,000.00

Profit net des bureaux américains..... \$ 9,511,000.00

UNIONS INTERNATIONALES — 1963 — (tableau 24, page 48)

Revenus au Canada:

redevances et cotisations nettes..... \$23,981,000.00

Dépenses au Canada:

salaires..... \$ 7,700,000.00
indemnités de grèves..... \$ 1,467,000.00
pension et bien-être..... \$ 2,478,000.00

TOTAL DES DEPENSES \$11,645,000.00

Profit net des bureaux américains..... \$12,336,000.00

UNIONS AMERICAINES — 1964 — (tableau 24, page 49)

Revenus au Canada:

redevances et cotisations nettes..... \$25,516,000.00

Dépenses au Canada:

salaires..... \$ 8,616,000.00
indemnités de grèves..... \$ 3,050,000.00
pension et bien-être..... \$ 2,566,000.00

TOTAL DES DEPENSES \$14,232,000.00

Profit net des bureaux américains..... \$11,284,000.00

Ce qui s'est passé à Toronto

Les journaux du pays ont fait état assez bruyamment du fait que "la CSN a abandonné pour l'instant sa lutte en vue d'être reconnue comme représentante des 250 ouvriers poseurs de tuile de Toronto" (Le Devoir, 17 mars 1967), c'est-à-dire les Resilient Floor Workers qui avaient demandé leur affiliation le 14 novembre dernier, acceptée au Bureau confédéral d'Arvida en décembre.

Voici ce qui s'est passé à Toronto. Il faut savoir qu'un local d'une union internationale demeure vivant tant et aussi longtemps que 10 personnes demeurent membres du local. C'est le cas du moins de la International Brotherhood of Carpenters and Joiners of America à laquelle appartiennent les Resilient Floor Workers de Toronto.

Michael Scanlon, agent d'affaires des Resilient Floor Workers, a donc entrepris de faire signer aux membres de ce local une pétition établissant qu'ils ne voulaient plus appartenir à l'union internationale. Deux personnes seulement n'ont pas signé cette pé-

tion. Pendant ce temps, l'IBCJA a appliqué sa constitution en gelant les fonds du local et en y nommant un "trustee".

Contrairement à la façon de procéder du Québec, nous n'avons pas à demander de remplacer l'union internationale pour représenter ces travailleurs. Ce sont les employeurs qui ont demandé à la Commission des Relations de Travail de l'Ontario de décider qui, dorénavant, avait les droits de représentation de ces travailleurs, parce qu'une convention était en cours qui doit se terminer en 1968.

Il y a donc eu plusieurs comparutions devant la CRT de l'Ontario. Un peu avant la dernière de ces comparutions, l'avocat de l'union internationale découvrait que trois signatures paraissant sur la pétition avaient été forgées, et se disait en mesure de le prouver avec un expert en calligraphie.

Comme cet avocat semblait être en mesure de prouver l'exactitude de ces faits, nous nous sommes désistés de la cause devant la CRT en indiquant clai-

rement que la CSN n'avait rien à voir avec de telles méthodes. Michael Scanlon a alors révélé qu'il avait effectivement signé pour trois personnes parce qu'elles étaient à l'extérieur de la ville, mais que celles-ci lui avaient dit par téléphone qu'elles étaient d'accord avec cette pétition. Il est regrettable que cette erreur ait été faite car il est bien clair que ces 250 travailleurs désiraient réellement se joindre à la CSN.

A Collingwood

Par ailleurs, nous avons déposé, jeudi le 23 mars dernier, une requête en accréditation pour les 800 employés des chantiers maritimes de Collingwood, situé à quelque 100 milles au nord de Toronto. Ces travailleurs sont actuellement affiliés aux Métallos-Unis d'Amérique. Il est fort possible qu'il y ait un vote de représentation d'ici un mois, à moins de technicalités imprévisibles pour l'instant.